

M. Valade: Il n'y en avait pas en 1958!

M. Caouette: Mais il y en avait en 1962, et l'honorable député est passé proche de se faire remplacer par un membre du Crédit social dans son propre comté...

M. Valade: Le candidat créditiste a perdu son dépôt!

M. Caouette: ...qu'il reprenne donc son siège tranquillement, s'il ne veut pas prendre son trou, et le tout sera réglé à la satisfaction de tout le monde.

M. Valade: Il a perdu son dépôt!

M. Caouette: Comme l'honorable député perdra probablement le sien lors des prochaines élections!

M. Valade: Vous viendrez chez nous.

M. Caouette: Je peux aller dans le comté de Sainte-Marie, car nous y comptons de nombreux amis, et des amis beaucoup plus sincères que ceux qu'il a lui-même dans son propre comté.

Monsieur l'Orateur, j'entendais tout à l'heure l'honorable député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel) nous demander de quelle façon seraient organisées ces loteries provinciales. Il s'agit, pour nous, d'étudier la possibilité de permettre aux provinces d'instaurer ces loteries pour venir en aide à certaines organisations, et je ne crois pas qu'en ce moment il soit nécessaire, pour le gouvernement fédéral ou un député fédéral, d'intervenir ou de savoir de quelle façon les provinces, tant le Québec que les autres, établiront ces loteries, dans leurs limites. Nous n'avons pas à nous préoccuper de la façon dont les provinces vendront les billets.

Québec vendrait-elle des billets dans l'Ontario? L'Ontario en vendrait-elle dans la province de Québec? Voilà des questions qui ne sont pas du ressort fédéral. Nous achetons, au Canada, des billets de loteries en provenance de l'Irlande, de l'Angleterre et différents pays du monde, et à tous les deux ou trois mois, nous apprenons qu'un Canadien a gagné le gros lot et recevra \$100,000, \$150,000 ou \$50,000, peu importe. Il me semble que ce n'est pas de nos affaires. Si les Irlandais et les Anglais vendent actuellement des billets dans le pays, pourquoi la province de Québec n'en vendrait-elle pas dans l'Ontario, dans le Manitoba ou dans les Maritimes?

Monsieur l'Orateur, la question principale est de savoir si oui ou non le gouvernement fédéral devrait donner aux provinces le droit d'établir ces loteries.

Nous avons vu, dans la province de Québec —parce que nous y sommes habitués—un gouvernement provincial, avec ses policiers, intervenir dans certaines paroisses, certaines localités, en disant que monsieur le curé ou

[M. Caouette.]

une paroisse n'avait pas le droit d'organiser un «bingo», mais par tolérance, on permettait aux dirigeants d'une équipe de hockey, à une succursale des Chevaliers de Colomb, à une organisation paroissiale ou à une organisation de la Saint-Jean-Baptiste de tenir un «bingo» monstre dans plusieurs paroisses du Québec, et en dépit du fait que la loi fédérale l'interdit formellement.

Monsieur l'Orateur, je crois que cette liberté devrait être donnée aux provinces, afin que nous n'entendions plus, à l'avenir, des policiers des gouvernements provinciaux nous dire que nous ne pouvons organiser un «bingo» ou une loterie quelconque, parce que la loi fédérale ne le permet pas.

Laissons donc aux provinces la liberté d'agir selon leur conscience, selon leurs besoins, et d'organiser leurs propres affaires sans l'intervention du gouvernement fédéral.

A ce point de vue, j'appuie sans réserve le bill proposé par l'honorable député de Sainte-Marie, et j'espère sincèrement qu'il sera mis aux voix avant six heures.

Par ailleurs, et avant de terminer mes observations, je tiens à signaler aux députés conservateurs actuels qu'il y a quatre ou cinq ans, les provinces, et plus particulièrement le Québec, avaient demandé une autorisation semblable, laquelle aurait dû être accordée alors que le parti conservateur détenait le pouvoir au pays. Aujourd'hui, l'honorable député de Sainte-Marie blâme le gouvernement de ne pas y consentir alors qu'eux ont oublié d'agir lorsqu'ils étaient là. Cette attitude me semble incompatible avec la situation présente.

Cependant, j'appuie la présente mesure et je félicite l'honorable député de l'avoir présentée. Je ne retiendrai pas davantage la Chambre, afin de permettre aux députés de voter sur cette motion, de façon que les provinces aient le pouvoir d'organiser, toujours dans leurs limites et par l'intermédiaire de méthodes logiques et honnêtes, les moyens de venir en aide aux hôpitaux, aux organisations charitables et aux organisations de bien-être, ce qui aiderait l'ensemble de la population concernée.

(Traduction)

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aime bien voir les résolutions des simples députés mises aux voix et non pas étouffées par de longs discours. Aussi, je me bornerai à parler seulement trois ou quatre minutes. Je tiens à dire, dès le début, que mes remarques sont tout à fait personnelles. Je ne parle au nom d'aucun parti, d'aucune Église ni d'aucune autre organisation. Pour autant que je sache, je suis peut-être le seul dans ce cas. Je tiens à parler sur ce sujet et, lorsque viendra le moment de voter, et j'espère qu'il